

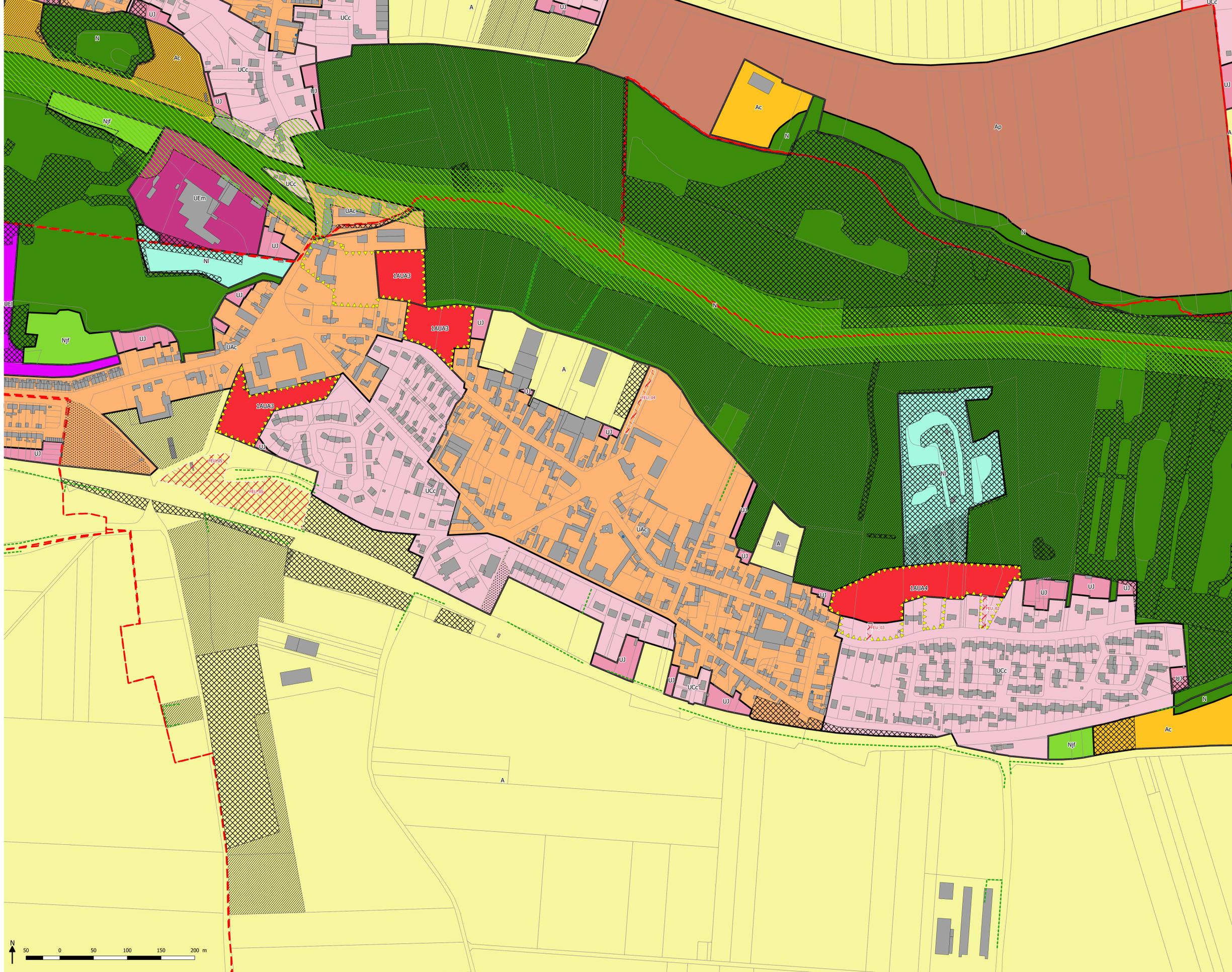
**PROJET GRAND ARRAS**  
**AJUSTEMENT N°2**  
**MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**  
 39 COMMUNES  
**VIVRE EN 2030**

**Approbation**  
 Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 Juin 2021  
 Pour le Président, le Vice-président délégué à l'Urbanisme  
 Alain VAN GHELDER

**PLAN REGLEMENTAIRE**  
**Zonage zoom**  
**FEUCHY**

**Voies et ouvrages publics, installations d'intérêt général, espaces verts et réservés aux continuités écologiques article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme**  
**La liste exhaustive des emplacements réservés est reproduite dans le Règlement tome2**

COMMUNE	LEGENDE	LIBELLE	NUMERO	OBJET	BENEFICIAIRE	TYPE_ER	Superficie_m2
Feuchy	Emplacement réservé	ER	FEU_02	Création d'une voie d'accès à la zone d'urbanisation future (lrm de large)	Communauté Urbaine d'Arras	Voir	396
Feuchy	Emplacement réservé	ER	FEU_03	Création d'une voie d'accès à la zone d'urbanisation future (lrm de large)	Communauté Urbaine d'Arras	Voir	238
Feuchy	Emplacement réservé	ER	FEU_04	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune de Feuchy	Voir	571
Feuchy	Emplacement réservé	ER	FEU_05	Extension du cimetière et aire de stationnement	Communauté Urbaine d'Arras	Outillage public	10781



- Légende**
- Zones urbaines mixtes**
- UA - Zone centrale (UAa - UAAb - UAc)
  - UB - Zone à enjeux forts en termes de densification et de reconquête urbaine (UBa - UBb)
  - UC - Zone périphérique (UCa - UCb - UCc)
- Zones urbaines spécifiques**
- UJ - Zone de fonds de jardin en contact avec les zones A ou N
  - UL - Zone d'équipements et services marchands liés
  - UG - Zone urbaine spécifique d'activités ferroviaires, autoroutières et de services publics
  - UP - Zone de parcs urbains, squares et éléments de nature urbaine
- Zones urbaines économiques**
- UEm - Secteur économique à vocation d'activités sauf commerces de détails et services
  - UEI - Secteur économique à vocation d'activités y compris commerces de détails et services
  - UEC - Secteur économique à vocation d'activités hors industries soumises à autorisation
- Zones à urbaniser**
- 1AUa - Zone à urbaniser mixte (1AUa1 - 1AUa2 - 1AUa3 - 1AUa4)
  - 1AUL - Zone à urbaniser d'équipements d'intérêt collectif et de développement touristique
- Zones à urbaniser économiques**
- 1AUEm - Secteur à urbaniser à vocation d'activités mixtes sauf commerces de détail et services
  - 1AUeC - Secteur à urbaniser à vocation d'activités hors industries soumises à autorisation
- Zones naturelles**
- N - Zone naturelle dont zone tampon de 30m autour des coeurs de nature
  - Njf - Secteur de jardins familiaux
  - NI - Secteur d'équipements légers de loisirs et sportifs
  - Nv - Secteur d'accueil des Gens du Voyage
- Zones agricoles**
- A - Zone Agricole
  - Ae - Secteur reprenant des activités économiques isolées au sein de la plaine agricole
  - Ap - Secteur agricole à protéger pour des motifs paysagers
  - Ac - Secteur de corridors de la Trame Verte et Bleue en zone agricole
- OUTILS DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE ET ARCHITECTURALE**
- Hales et alignements d'arbres à protéger
  - Boisements à protéger
  - Prairies à protéger
  - Corridors écologiques restreints à préserver (50m)
  - Parcs et jardins remarquables à protéger
  - Espaces non bâti à protéger
  - Element de Patrimoine bâti à protéger de niveau 1
  - Element de Patrimoine bâti à protéger de niveau 2
- PRESCRIPTIONS DIVERSES**
- Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) identifiée par "+"
  - Emplacements réservés
  - Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
  - Orientation d'Aménagement et de Programmation en secteur dépourvu de règlement (OAPr)
  - Périmètre d'Attente d'un Projet d'Aménagement Global (PAPAG)\*
  - Site concerné par un amendement Dupont
  - Ligne d'implantation obligatoire
- AUTRES ELEMENTS A TITRE INFORMATIF**
- Limites communales
  - Parcelles
  - Emprise bâtie

